

**COMPTE RENDU**  
**Réunion du 2ème comité de pilotage**  
**Site Natura 2000 « Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas » FR 9101393**  
**du 25/01/2013**

**Présents :**

AUPY Emeline	Association « Les Ecologistes de l'Euzière »
BARRAL Jean-François	Adjoint au maire de Vendémian
BARRAL Thibaut	CCVH, APN
BARSSE Francis	ONF
BENE Laure	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,
BERTOLINI Jean-Pierre	Maire de St-Paul-et-Valmalle
BROCHIERO Fabien	DDTM 34,
BRUNET Patrick	Président du Comité départemental Spéléologie 34
CARETTE Julien	ONF
CRAMM Patrice	Membre du Conseil Scientifique Régional Du Patrimoine Naturel (CSRPN)
CINCON Sylvie	Adjointe au maire de Pignan
DURET Jean-Pierre	Adjoint au Maire de Montarnaud
ESCODIE René	Adjoint au Maire de Cournonsec
GILLIOZ Lucie	Fédération Régionale des Chasseurs LR,
HAMZA Nabila	DREAL LR
KREBS Marc	DDTM 34
LAGACHERIE Michèle	CRPF Hérault
LEMARCHAND Clément	Association « Les Ecologistes de l'Euzière »
LE VIOL Julian	Syndicat Mixte du Bassin de Thau, Chargé de mission Natura 2000
LHUILIER Corentin	Chambre d'agriculture 34
MAIGRE Pierre	Président LPO Hérault
MARTY Robert	Adjoint au maire de Cournonterral
MICOLA Sylvain	ADVAH, Chambre d'agriculture 34,
MAJUREL Rodolphe	Conseil général 34, PDD/SBEN
MOLTO Jérôme	Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
OLRY Yves	Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Sport de Nature
PIQUART Benoit	Directeur Office de Tourisme Intercommunal Vallée de l'Hérault
RAVAYROL Alain	Association « la Salsepareille »
RODRIGUEZ Thierry	EDF Energies nouvelles
SAINT-PIERRE Michel	Président du comité de pilotage du site « Montagne de la Moure et causse d'Aumelas » et Maire d'Aumelas
SALLE Alexandre	Communauté de communes du Nord bassin de Thau
SAYAG Albert	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,
SEIGNOUREL Benoit	Mairie de St-Bauzille-de-la-Sylve
SUBRA Nicolas	EDF Energies nouvelles
SUDRE Régis	Adjoint au Maire de Murviel-le-Montpellier
SUISSE Thibaut	Association « Les Ecologistes de l'Euzière »
VEZHINET Serge	Fédération départementale des Chasseurs

**Absents excusés :**

CHIADO Christiane	Comité Départemental de Randonnée
CONSTANT Agnès	Maire de St-Pargoire
COUSTOL Michel	Maire de St-Bauzille-de-la-Sylve
MAWOIS Marin	Délégué Hérault du CODEVER
MEUNIER Cyril	Président du SYBLE
PETARD Monique	Présidente CLE SAGE Lez Mosson
SAGNIER Jean-Michel	Président Union Vignerons vicomté
VILLARET Louis	Président de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault
VEZHINET André	Président du conseil Général de l'Hérault

Ordre du jour

- Point sur l'état d'avancement du document d'objectifs
- Présentation et validation du rapport de description et d'analyse de l'existant :
  - Le diagnostic écologique
  - Le diagnostic socio-économique
- Proposition de mise en place de groupes de travail
- Calendrier de travail de définition des objectifs et mesures de gestion
- Questions diverses.

M. Saintpierre accueille les membres du comité de pilotage et les remercie pour leur présence. Il mentionne brièvement les principales réunions qui ont eu lieu depuis le premier Copil. Il informe l'assemblée des réunions de concertation qui ont eu lieu durant la phase d'élaboration des diagnostics : rencontre de toutes les communes, réunions avec les chasseurs, réunion avec les agriculteurs...

Il rappelle l'objectif de ce comité de pilotage qui est la présentation et la validation des diagnostics.

M. Saintpierre remercie les partenaires de la démarche sur le site : les fédérations départementale et régionale des chasseurs, la Chambre d'agriculture, le CRPF, l'ONF ainsi que les prestataires de l'étude, les associations « Les Ecologistes de l'Euzière » et « la Salsepareille ».

Un tour de table s'en suit.

Mme Bene rappelle succinctement la démarche et le planning.

Les prestataires du diagnostic écologique en font la présentation.

- Tout d'abord, les écologistes de l'Euzière présentent la partie « habitats, faune, flore » :

Un travail bibliographique a été réalisé en début d'étude. 11 habitats d'intérêt communautaire ont été retrouvés et localisés sur le site et leur état de conservation défini (grille d'analyse). 3 espèces de chauve-souris supplémentaires ont été retrouvées. Le murin de Capaccini utilise le site comme axe de transit, le Petit Rhinolophe hiberne sur le site ainsi que le Murin à Oreilles échanquées. Aucune colonie de reproduction n'a été trouvée. Il n'y a pas eu de recherches spécifiques sur le grand capricorne et le lucane cerf-volant. L'agrion de mercure n'a pas été retrouvé bien que mentionné au formulaire standard de données mais un site potentiel a été cartographié.

- La Salsepareille présente la partie concernant l'inventaire complémentaire des oiseaux :

L'aigle de Bonelli n'était pas connu sur le site jusqu'en 1993. Le couple tente de nicher depuis mais un seul succès de reproduction a été observé et qui pourrait s'expliquer par le dérangement. En effet, il s'agit d'une espèce rupestre qui niche en falaises lesquelles sont très vulnérables sur le site. Une femelle baguée en Catalogne s'est appariée récemment au mâle solitaire depuis peu.

Le site est le bastion du busard cendré au niveau départemental, de même que les populations de fauvette pitchou et de bruant ortolan y sont très importantes.

Le causse d'Aumelas est la garrigue la plus attractive et la plus importante du département de l'Hérault pour l'avifaune. Ceci est dû au degré d'ouverture des habitats et notamment de la garrigue.

La présence du cochevis de Thékla est une donnée surprenante car c'est une espèce rencontrée uniquement dans les Pyrénées-Orientales et les Corbières, néanmoins l'habitat du causse d'Aumelas lui convient.

Globalement, les enjeux sont les mares temporaires, les vieilles forêts de Chêne vert, les milieux ouverts, le Petit Rhinolophe dont l'effectif est peut-être sous-estimé et de nombreux oiseaux. Les problématiques de conservation importantes se retrouvent au niveau de la fermeture des milieux, pour la partie oiseaux comme habitat.

M. Cramm, CSRPN, est surpris de ne pas voir mention de plantes dans le diagnostic.

M. Brochiero indique qu'aucune plante d'intérêt communautaire n'est présente sur ce site et que de manière générale très peu de sites Natura 2000 du département ont été désignés pour des espèces de plantes.

M. Brunet demande si des cavités à enjeu ont été ciblées par le diagnostic, dans l'optique de communiquer et d'appliquer les préconisations.

Les Ecologistes de l'Euzière répondent que le nombre important de cavités sur le site (117) n'a pas permis une étude à la cavité. L'aven Salvat étant une grotte pratiquée pour la spéléologie, il y aurait un éventuel enjeu. Un panneau renseignant les dates sensibles est d'ailleurs en place

M. Brunet répond qu'il y a une problématique particulière concernant l'Aven Salvat qui se trouve sur un terrain privé maintenant clôturé.

M. Subra, EDF EN, félicite la qualité du travail réalisé. Il est en attente de partager la réflexion et l'analyse afin de prévoir et adapter le mieux possible les aménagements et la gestion à la conservation des habitats et espèces, notamment dans leurs mesures compensatoires. Il note que le causse d'Aumelas est actuellement peu artificialisé, ouvert, sauvage et cela à proximité de Montpellier. Il souhaite travailler sur la réouverture des milieux. EDF EN souligne son action avec une centaine d'hectares ouverts dans le cadre de ses mesures compensatoires. Maintenant il souhaite avancer davantage et aller plus loin dans les actions menées.

M. Saintpierre indique qu'il a bien reçu le courrier d'EDF EN et qu'il serait long d'y répondre en comité de pilotage. Il propose donc qu'une réunion technique spéciale soit tenue dans les meilleurs délais pour en discuter.

M. Micola s'étonne de la différence des chiffres relatifs à l'état de conservation des pelouses par rapport à leur représentation cartographique. Il ne comprend pas que l'état global soit considéré comme bon alors que les secteurs en vert sont très faibles sur la carte.

M. Suisse indique, concernant les pelouses, qu'il s'agit très souvent d'habitats fragmentés en mosaïque avec du Chêne kermès. Cette représentation permet de voir les possibilités de reconquête.

Mme Aupy précise que la méthodologie du CEN LR a été utilisée et que lorsqu'un seul indicateur est mauvais l'état de conservation de l'habitat est directement déclassé.

Mme Hamza, DREAL, regrette qu'à peine plus de la moitié des polygones de l'habitat ait été évaluée ce qui trompe sur le bilan global de l'état de conservation. Mme Aupy précise que 38% des parcelles n'ont pas été évaluées.

**M. Brochiero demande que la carte soit refaite concernant les parcours substeppiques ou bien que les chiffres annoncés soient rectifiés pour être cohérents. Il s'agit en effet d'un habitat important car il a justifié la désignation du site.**

M. Micola indique que l'activité pastorale n'a pas disparue du site. Au contraire, les surfaces pâturées sont plus importantes que dans les années 90, cependant il est vrai qu'il y a une mutation des activités.

M. Micola précise qu'il faut plusieurs types de parcours pour les besoins du redéploiement pastoral: les pelouses, les landes, les surfaces embroussaillées. Les landes sont des milieux plus résistants à la sécheresse. Par ailleurs les incendies sont importants à l'ouest du territoire. Il lui semble qu'ils sont favorables aux milieux.

N'y ayant plus de questions sur le diagnostic écologique, celui-ci est validé à l'unanimité des membres présents du COPIL, sous réserve des dernières modifications demandées par le comité de pilotage ou reçues par courrier.

M. Molto présente alors le diagnostic socio-économique.

Lors de la présentation du diagnostic sur la chasse, Mme Gillioz indique que 2 réunions ont eu lieu avec les chasseurs et que l'ensemble des présidents de société de chasse ont également été rencontrés individuellement. Elle indique en complément que 100ha et 90 garennes ont été mises en place par les sociétés de chasse dans le cadre des mesures compensatoires des parcs éoliens avec la LPO et EDF EN.

M. Brochiero mentionne la particularité de ce site présentant des milieux ouverts et du petit gibier, contrairement à la majorité des sites du département. Il y a de la chasse au grand gibier dont le sanglier évidemment mais la proportion en est plus faible que sur le reste du département.

Il ajoute qu'il manque beaucoup d'éléments concernant les chasses privées, qui occupent pourtant 50% de la zone étudiée. Il demande à ce que le diagnostic socio économique soit si possible complété de données sur la chasse privée, notamment car ces derniers mettent en œuvre une gestion de l'espace. Ceci pourrait être effectué dans le cadre des futurs groupes de travail, d'autant que la mise en place de contrats et MAEt avec ces acteurs pourrait être intéressante.

M. Brochiero s'interroge sur le chiffre annoncé de 2000 chasseurs, ce qui correspond à 10% des chasseurs départementaux (23 000). Ne serait-il pas possible qu'il y ait des doublons avec des personnes inscrites sur plusieurs communes.

Mme Gillioz indique que c'est le nombre d'adhérents par société de chasse.

M. Saintpierre n'est pas d'accord sur le nombre de chasseur de sanglier qu'il pense plus élevé. Il demande que le nombre de permis par commune soit recoupé avec le nombre d'adhérent.

M. Bertolini, Maire de St-Paul-et-Valmalle, partage cet avis, il pense plus important le nombre de chasseur de sanglier sur sa commune.

Mme Gillioz indique qu'il s'agit pourtant des déclarations de l'ensemble des sociétés de chasse du site.

M. Subra demande que les données sur les mesures compensatoires d'EDF EN soient également complétées.

M. Brochiero demande à ce que les actions entreprises dans le cadre des mesures compensatoires d'EDF EN soient plus détaillées ; à savoir un descriptif plus important de l'action, la durée, la localisation précise etc.

M. Ravayrol signale la corrélation évidente entre les incendies et le pastoralisme et les importantes populations de pipit rousseline et bruant ortolan.

N'y ayant plus de questions sur le diagnostic socio économique, celui-ci est validé à l'unanimité des membres présents du COPIL, sous réserve des dernières modifications demandées par le comité de pilotage ou reçues par courrier.

Concernant les groupes de travail, il est proposé de mettre en place 3 groupes de travail :

- Agriculture, forêt et grands propriétaires
- Aménagement de l'espace et infrastructures
- Activités de Pleine Nature et chasse

L'ensemble des membres du comité de pilotage sont invités à s'y inscrire selon leur souhait. Ces groupes de travail se réuniront à deux reprises en mai et en octobre/novembre.

Le comité de pilotage valide cette proposition.

Mme Bene indique qu'il est proposé aux groupes de travail d'élaborer les objectifs et le plan d'action à la fois sur les enjeux « habitats » et « oiseaux ». Ceci afin que le comité de pilotage ait toutes les cartes en main pour étudier les possibilités de création d'une éventuelle zone de protection des oiseaux à la fin de l'élaboration du Docob.

M. Saintpierre rappelle dans le calendrier qu'à la suite des groupes de travail et avant la validation du Docob, se tiendra la réunion de définition du périmètre officiel du site.

M. Saintpierre clôt le comité de pilotage et remercie les participants pour leurs présences et leurs apports enrichissants.

Le Président du COPIL  
Michel SAINTPIERRE